



Pôle Revitalisation Centre-ville et Vie Commerciale
Service Vie Commerciale

☎ 02 99 72 83 58

✉ viocommerciale@mairie-redon.fr

FORMULAIRE DE PRÉ-INSCRIPTION COMMERÇANTS NON-SÉDENTAIRES

FOIRE TEILLOUSE 2024

(4^{ème} week-end d'octobre : 26 et 27 octobre)



Nom..... Prénom.....
Nom Commercial.....
Produits vendus.....
N° Siret :
Adresse.....
Ville.....Code postal.....
☎.....Portable.....
E.mail.....

Avez-vous participé en 2023 : OUI ➡ Emplacement n°
 NON

PIÈCES A FOURNIR : (Obligatoires pour la prise en compte du dossier)

- Photocopie carte d'identité
- Carte commerçant non sédentaire
- Photocopie KBIS bulletin d'inscription complété et signé
- Photocopie carte séjour (pour ressortissants étrangers)
- Attestation d'assurance
- Photos des créations et produits vendus

INFOS PRATIQUES

➡ La redevance d'occupation du domaine public sera encaissée le jour de la foire par la Police Municipale.

NE PAS ENVOYER DE CHEQUE À L'INSCRIPTION, MERCI.

Accès périmètre en extérieur et installation des inscrits :

Présentation obligatoire du laisser-passer à l'agent de Police référent (placier) avant votre installation.

➡ Mise en place ➔ 7h00 ➡ Démontage ➔ 19h00

➡ **Ouverture des Halles au Public** : 9h / 19h le samedi
9h / 18h le dimanche

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

- ➡ Contrôle des laisser-passer et respect de l'emplacement tout au long de la journée.
- ➡ Mesures d'expulsion en vigueur dès 7h00 pour tout contrevenant.
- ➡ Tout commerçant installé sans autorisation sera verbalisé, expulsé du périmètre et interdit de participation.

À RETOURNER

Complété et signé à :

HÔTEL DE VILLE
Service Vie Commerciale
18 Place Saint-Sauveur
CS 80254
35601 REDON CEDEX

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION
27
septembre
2024

TEILLOUSE 2024



CONDITIONS D'INSCRIPTION

1/ DEMANDE POUR DÉBALLAGE MARCHÉ de PLEIN AIR : (Cochez cases correspondantes)

📅 Samedi 26/10

- Emplacement nu (ml/jour) ☞ 3.70 € (ml/jour) Emplacement avec véhicule
 Électricité (Forfait de 2.60€/jour)

☛ Métrage demandé : ml*

Longueur : Profondeur : Emprise Parasol/Auvent :

2/ DEMANDE POUR LES HALLES : (Cochez cases correspondantes)

📅 Inscription obligatoire les 2 jours

☞ 5.20 € (ml/jour) (les étals sont attribués en fonction des disponibilités. Les vitrines ne sont pas démontables)

Électricité – (Forfait de 2.60 € / jour)

Accès commerçants halles sur présentation du courrier de confirmation.

☛ Installation des stands à partir de 6h30

☛ Fermeture halles à 19h

En complétant et retournant ce formulaire, je déclare accepter le règlement ainsi que donner mon consentement au traitement de mes données dans le cadre des pré-inscriptions des commerçants non-sédentaires de la Foire Teillouse.

Fait à Le
Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Cet évènement se déroulera selon les décisions préfectorales et les contraintes sanitaires et de sécurité en vigueur à la date de la manifestation.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, la Ville de Redon, dont le Maire est responsable du traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour la gestion des pré-inscriptions des commerçants non-sédentaires de la Foire Teillouse. En complétant et retournant ce formulaire, vous donnez votre consentement au traitement de vos données. Ces données seront conservées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes dans leurs domaines d'activités spécifiques (DGP/SIAF/2014/006).

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Ville de Redon, CS 80254, 35601 Redon Cedex ou rgpd@mairie-redon.fr. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 Thorigné-Fouillard Cedex ou dpd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

ATTENTION :

📅 *Métrage différent de 2023 → changement d'emplacement obligatoire.

📅 Attribution marché plein air (Police Municipale) → inscrits à 7h → non-inscrits à 7h30.

📅 Fermeture accès centre-ville dès 8h pour tous exposants (plan Vigipirate).